

Ce sera bientôt le temps des Fêtes, la période de l'année quand se multiplient les emplois saisonniers (p. ex., dans les commerces de détail et les restaurants) pour les adolescents et les jeunes adultes. Vous avez des ados qui travaillent cette année pendant les Fêtes? Veuillez à ce qu'ils soient conscients des dangers auxquels ils sont exposés au travail. En voici des exemples :

- tomber d'une échelle (p. ex., dans les magasins, quand il faut suspendre des décorations, exposer des produits ou garnir des rayons);
- être heurté par des objets ou du matériel (p. ex., par des marchandises ou des outils tombés d'une certaine hauteur, ou des chariots ou des poussettes de marché en mouvement);
- se faire mal aux épaules, au dos ou au cou (p. ex., en levant ou en manipulant incorrectement de gros objets ou des objets lourds, en se courbant plusieurs fois de suite, en se penchant ou en étirant les bras au-dessus de sa tête pour essayer de prendre un objet);
- se brûler ou subir une décharge électrique (p. ex., en installant des lumières décoratives);
- se faire blesser par des outils tranchants (p. ex., les couteaux, dont les couteaux à lame rétractable utilisés pour couper les cartons) ou des outils électriques qui peuvent causer des coupures, des ecchymoses et de graves blessures;
- glisser ou trébucher (p. ex., sur une surface humide ou glissante, ou en prenant une allée encombrée de marchandises).

Dites bien à vos ados qui travaillent que la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) leur garantit trois droits fondamentaux :

- le « **droit de participer** » au processus visant à relever et à résoudre les problèmes en matière de santé et de sécurité;
- le « **droit de connaître** » les dangers auxquels ils peuvent être exposés;
- le « **droit de refuser** » d'exécuter des tâches qu'ils estiment être dangereuses.

Vos ados doivent savoir que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* interdit aux employeurs de les punir s'ils exercent ces droits. Ils pourront en savoir plus en suivant le programme de formation [Sensibilisation des travailleurs à la santé et la sécurité en 4 étapes](#).

## Comment aborder le sujet de la santé et de la sécurité au travail avec vos ados

Il est parfois difficile pour les parents de parler avec leurs ados ou jeunes adultes des choses qui les préoccupent. Voici quelques petits conseils qui vous aideront à aborder le sujet de la santé et de la sécurité au travail avec vos enfants :

- **Engagez un dialogue.** De nombreux parents se soucient de la sécurité de leurs enfants. Ne laissez pas toutefois votre crainte être la raison pour laquelle vous voulez parler avec eux de la sécurité au travail. Engagez un dialogue avec vos enfants et faites-leur comprendre qu'ils sont eux-mêmes responsables de leur santé et de leur sécurité.

- **Rappelez à vos enfants qu'aucun emploi ni aucun montant d'argent ne valent le risque de se blesser.** Dites-leur qu'ils auront d'autres occasions de travailler, et qu'être en sécurité au travail doit être leur priorité absolue.
- **Voyez ce qu'ils savent de leur emploi.** Posez à vos enfants des questions bien précises sur les dangers auxquels ils pourraient être exposés au travail et voyez s'ils savent avec qui ils peuvent parler dans leur lieu de travail s'ils ont des craintes au sujet de telle ou telle tâche.
- **Sont-ils fatigués?** Vos enfants semblent-ils fatigués à cause de leur emploi ou de leurs activités sociales des Fêtes? Rappelez-leur qu'un manque de repos peut créer du stress et de la fatigue, et que cela peut accroître les risques de blessures au travail.

Laisser à ses enfants la possibilité de gagner leur vie est une excellente façon de les aider à devenir des adultes responsables. En tant que parents, nous avons le devoir de trouver des façons d'engager un bon dialogue avec eux au sujet de leur santé, de leur sécurité et de leurs [droits au travail](#).

Pour de plus amples renseignements et d'autres ressources, rendez-vous à la page [Jeunes travailleurs](#) du site Web du ministère du Travail.



*Avez-vous trouvé ce guide utile? Veuillez nous faire part de vos commentaires ou suggestions en nous envoyant un courriel à [preventionfeedback@ontario.ca](mailto:preventionfeedback@ontario.ca).*